

**Comité Hygiène Sécurité Conditions de travail spécial départemental de Vaucluse ((CHSCT-SD) du 12 novembre 2013 : avis et propositions des représentants des personnels, réponses de l'administration**

<b>AVIS ET PROPOSITIONS</b>	<b>REPONSES DE L'ADMINISTRATION</b>
<p align="center"><b>AVIS</b></p> <p>Visite du collège Paul Gauthier de Cavaillon par une délégation du CHSCT sur le thème "<i>Tensions au travail et leurs répercussions sur l'exercice des missions des personnels</i>".</p> <p>Visite de l'école élémentaire publique Pierre Goujon de Châteauneuf-de-Gadagne sur le thème "<i>Tensions au travail et leurs répercussions sur l'exercice des missions des personnels</i>".</p> <p align="center"><b>PROPOSITIONS</b></p> <p>I. <u>Bilan du programme annuel de prévention 2012-2013</u> : rapport annuel</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- à réaliser conjointement par le secrétaire du CHSCT département et par le conseiller de prévention départemental ;</li><li>- rapport + annexes réunis en un document unique dans un souci de lisibilité.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Lors de sa présentation initiale le 11/06/2013, cette demande de visite n'avait pas obtenu l'agrément du directeur académique au motif qu'une mission d'évaluation mandatée par le recteur était en cours dans cet établissement et qu'il convenait d'attendre la remise du rapport avant de se prononcer. Aucun motif ne s'oppose désormais à la visite du collège Paul Gauthier par une délégation du CHSCT-SD.</li><li>- Cette proposition de visite ne recueille pas l'accord du directeur académique qui a chargé l'inspecteur de l'éducation nationale adjoint de conduire une mission de conciliation. Depuis le mois de juin 2013, celui-ci a rencontré à plusieurs reprises le directeur et les membres de l'équipe éducative.</li></ul> <p>Par ailleurs, l'inspecteur santé sécurité au travail est également saisi de ce dossier. La situation évolue favorablement et ne justifie pas le déplacement d'une délégation du CHSCT dans cette école.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- avis conforme (à valoir pour le bilan de l'année 2013-2014)</li><li>- avis conforme (à valoir pour le bilan de l'année 2013-2014)</li></ul>

II. Programme annuel de prévention 2013-2014 :

- réduire le nombre de thématiques, ne retenir que les priorités ciblées par le ministère ;
- présentation plus claire et mieux structurée ;
- faire apparaître sur ce document les thèmes de visites d'écoles et d'établissements retenus en 2013-2014.

**AUTRES SITUATIONS**

Décharges horaires du secrétaire et des membres élus du CHSCT spécial départemental de Vaucluse.

Ces décharges seront prochainement revalorisées en raison de la priorité accordée aux risques psychosociaux. Le protocole de l'accord cadre de la fonction publique relatif à la prévention des risques psychosociaux a été signé le 22/10/2013.

- avis conforme

- avis conforme

- avis conforme

- les jours de décharge accordés pour les travaux du CHSCT se ventilent ainsi : trois réunions/an plus un temps équivalent pour les préparer, à quoi s'ajoutent un temps pour les visites (écoles et/ou établissements) et pour le secrétariat.

Ainsi, au prorata du nombre d'agents en poste dans le Vaucluse (un peu moins de 10 000), le texte prévoit 11 jours de décharge/an pour les membres titulaires et suppléants du CHSCT et 14 jours pour le secrétaire de l'instance. Le transfert de crédit en temps syndical entre membres d'un même CHSCT est également possible lorsque l'un d'entre eux a épuisé son crédit en cours d'année.